

2S2C : un concentré de mauvais coups contre l'École et les statuts

Profitant de l'état d'urgence sanitaire et du cadre disloqué de son protocole pseudo-sanitaire, le ministre Blanquer fait monter la pression et déploie un arsenal de mesures contre l'École et ses personnels.

Les 2S2C (Sport-Santé-Culture-Civisme) concentrent tous les mauvais coups rejetés par les personnels depuis des années : démantèlement des statuts, territorialisation, désengagement de l'Etat dans ses missions.

Le ministre a présenté les 2S2C comme « *une réponse immédiate au défi de juin pour accueillir plus d'élèves* » avant d'ajouter : « *c'est aussi une réponse structurelle pour développer l'activité sportive et culturelle de nos enfants* ». Les 2S2C sont donc un des piliers du nouveau « système Blanquer ».

L'école Blanquer : une garderie municipale école-collège

Le dispositif est une attaque contre les statuts particuliers des enseignants. Dans les conventions, il est demandé aux enseignants d'organiser, avec les mairies, la mise en place des 2S2C. C'est dans le prolongement des rythmes scolaires, la plus grande confusion entre scolaire et périscolaire.

Le ministère indique que : « *Ces activités peuvent être assurées en priorité par des professeurs, en complément de service, avec des échanges de service ou en inter-degrés A(école /collège), et en heures supplémentaires.* » C'est donc le retour des EPLESF (établissement public des savoirs fondamentaux), du conseil école-collège et de la tentative de fusion des corps des professeurs des premier et second degrés. Tout cela avait été balayé par les manifestations massives des personnels au printemps 2019.

Enfin, c'est un dispositif qui casse l'enseignement et les connaissances dissoutes dans des activités, à l'initiative des élus locaux en fonction des moyens. C'est la remise en cause des missions des enseignants et de la transmission des savoirs disciplinaires.

Externalisation des missions de l'Etat

L'enseignement du sport, de la musique, des arts et de l'éducation civique pourra être confié aux collectivités locales, à des associations voire des entreprises privées qui ne manqueront pas de recruter des personnels précaires, sans statut et sans formation.

Transfert de fonds vers les collectivités territoriales et suppressions de postes

« *Le dispositif 2S2C relève en académie du budget opérationnel de programme BOP 230 y compris le cas échéant pour le privé sous contrat. (...) Après consolidation et analyse par la DGESCO des dépenses réalisées, celles-ci feront l'objet d'une compensation par un abondement équivalent au cours de l'été. (...)* » (Point d'information DGESCO sur le financement du dispositif).

... / ...

Le dispositif est donc financé par l'Education nationale sur le BOP 230 correspondant aux dépenses « vie de l'élève » consacré aux postes d'infirmières, de médecins, d'assistants sociaux, d'AED, de CPE et l'action sociale. Or, c'est déjà la pénurie aggravée tant pour ces personnels que pour le budget de l'action sociale. Le ministère promet de compenser mais les promesses n'engagent que ceux qui y croient.

Enfin, toute honte bue, le ministère, lors du dernier CTM, déclare : « *le dispositif 2S2C permet d'accueillir plus d'élèves avec peu d'enseignants* ». Dans le viseur, les 54 000 professeurs d'EPS, d'éducation musicale et d'arts plastiques.

C'est bien le protocole pseudo-sanitaire qui permet la mise en œuvre de mesures qui n'ont d'autres objectifs que de détruire l'Ecole publique et d'ouvrir un marché juteux au privé.

La FNEC FP-FO demande l'abandon de ce dispositif et soutient toutes les initiatives des personnels qui refusent d'appliquer le protocole Blanquer.

RETRAIT DU PROTOCOLE BLANQUER ! RETRAIT DU DISPOSITIF 2S2C !

à Montreuil, le 12 juin 2020